

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025 A 20H30

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien.

Représentés : RUNEL Fanny par BOUQUET Stéphanie, CAYROCHE Pierre par BRUNEL Didier.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 6 novembre 2025.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer afin d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2025.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 6 novembre 2025.

2) Modification du tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu un courrier du lycée Chaptal chargé de la confection des repas pour la cantine de l'école publique, l'informant d'une augmentation du coût par repas à compter du 1er janvier 2026, lequel sera porté à 4,00 €.

Il rappelle qu'à ce jour le coût facturé à la commune s'élève à 3,70 € et que le tarif actuellement appliqué aux familles est fixé à 3,80 €.

Compte tenu de cette évolution, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'adapter le tarif facturé aux familles. Il propose en conséquence de fixer le tarif de la cantine scolaire à 4,10 €.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification du tarif de la cantine scolaire et fixe celui-ci à 4,10 € à compter du 1er janvier 2026.

3) Décision modificative (DM) – Budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, lors de l'exécution budgétaire, il a été constaté que les crédits inscrits à l'article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance sont insuffisants.

Cette situation s'explique notamment par la mise en place du crédit relais FCTVA lié aux travaux de la mairie, entraînant une augmentation des charges d'intérêts.

Afin de régulariser la situation budgétaire, Monsieur le Maire propose de procéder à une décision modificative du budget principal, conformément au tableau :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
20/11/2025	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 948,99				
20/11/2025	023-042	Virement à la section d'investissement	-1 948,99				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
20/11/2025	2151-132	Réseaux de voirie	-1 948,99	20/11/2025	021-0-040	Virement de la section de fonctionnement	-1 948,99
Total Dépenses			-1 948,99	Total Recettes			-1 948,99

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative du budget principal telle que présentée.

4) Appel à projets – Caméras de vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du précédent conseil, il avait été évoqué l'appel à projets lancé par la Préfecture de la Lozère dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), permettant de subventionner jusqu'à 50 % le coût d'installation de caméras de vidéoprotection, sous réserve du respect des critères réglementaires.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré plusieurs professionnels afin d'évaluer la faisabilité du projet.

Un premier devis a été établi par l'entreprise BELET, pour un montant total de 11 054,64 € TTC, comprenant l'implantation de quatre caméras.

Un second devis est actuellement en attente.

Monsieur le Maire indique également avoir rencontré une responsable de la gendarmerie de Mende qui doit impérativement valider le projet et qu'il convient désormais de délibérer pour poursuivre le projet.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de poursuivre la démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets.

5) Suppression d'un emploi d'agent technique et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors de la séance du 26 août 2025, le Conseil a délibéré pour la création d'un poste d'agent de maîtrise, suite à la réussite au concours de Monsieur CAUSSE Sylvain, lequel a été nommé responsable des services techniques.

Il avait été précisé que cette nomination entraînait la nécessité de supprimer l'ancien poste d'adjoint technique territorial, sous réserve de l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Monsieur le Maire informe le Conseil que le CST s'est réuni le 6 novembre 2025 et a émis un avis favorable à cette suppression de poste.

Il convient donc de délibérer afin de supprimer le poste d'adjoint technique territorial et de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la suppression du poste d'adjoint technique territorial et la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.

6) Validation du coefficient modulateur pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la réforme récente de la fiscalité de l'eau potable a instauré une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, destinée à encourager l'amélioration du rendement des réseaux.

Suite à la déclaration annuelle réalisée sur la plateforme SISPEA, le coefficient modulateur applicable à la commune a été fixé à 0,76.

Ce coefficient s'applique au tarif de référence de 0,14 €/m³, conduisant à une redevance effective de 0,106 € / m³ pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider l'application de ce coefficient, conformément aux données déclarées et aux règles en vigueur.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'application du coefficient modulateur fixé à 0,76 pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

7) Validation de la convention d'adhésion au service Médecine professionnelle et préventive du CDG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les collectivités territoriales ont l'obligation, en application de l'article L.812-3 du Code général de la fonction publique, de disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive pour leurs agents. À cet effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère (CDG48) propose une convention d'adhésion à son service de médecine professionnelle et préventive. Monsieur le Maire précise que, pour la commune de Chastel-Nouvel, cette adhésion concernerait 9 agents, pour un coût annuel de 1 090 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser son adhésion au service du CDG.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG48 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8) Motion de soutien au Trèfle Lozérien

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de motion visant à affirmer le soutien de la commune au Trèfle Lozérien, événement sportif emblématique du département, organisé par le Moto Club Lozérien.

Cette motion vise notamment à souligner :

- l'importance du tissu associatif pour la vitalité des territoires ruraux ;
- l'impact économique, touristique et social du Trèfle Lozérien ;
- le rôle essentiel des bénévoles et du Moto Club Lozérien dans l'entretien des chemins et l'animation du territoire ;
- la nécessité de soutenir les associations face aux contraintes réglementaires croissantes.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette motion de soutien.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la motion de soutien au Trèfle Lozérien.

9) Validation de l'avenant n°1 – Travaux de Coulagnet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre des travaux réalisés au hameau de Coulagnet, des prestations complémentaires se sont avérées nécessaires, notamment l'ajout de compteurs et de ventouses, ainsi qu'un recalcul des quantités réellement mises en œuvre.

À ce titre, la société COLAS a transmis un projet d'avenant d'un montant de 8 140,09 € TTC, portant le montant total du marché à 128 446,04 € TTC, pour un marché initial s'élevant à 120 305,95 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'un premier projet d'avenant, d'un montant supérieur à 12 000 €, avait été transmis au maître d'œuvre, lequel l'a refusé, contestant notamment les quantités d'enrobés indiquées. L'avenant présenté aujourd'hui tient compte de ces observations et a été réajusté en conséquence.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché des travaux de Coulagnet et autorise Monsieur le Maire à le signer.

10) Échange foncier – Commune / Mme DELOR Claudine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du précédent conseil, la possibilité d'un échange foncier avec Madame DELOR Claudine avait été évoquée, dans un objectif d'amélioration et de sécurisation de la voie communale.

Toutefois, le bornage n'ayant pas été réalisé dans les délais, la délibération n'avait pu être prise. Monsieur le Maire informe le Conseil que le bornage a désormais été

effectué.

Il est ainsi proposé de procéder à un échange foncier consistant à céder à la Commune la parcelle cadastrée AC n°207p1, appartenant à Madame DELOR Claudine, en contrepartie des parcelles cadastrées AC n°341p1 et AC n°218, appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la réalisation de cet échange foncier et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'échange foncier avec Madame DELOR Claudine et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa réalisation.

SUJETS A ABORDER

Travaux à la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de rénovation de la mairie sont désormais achevés. Il indique que l'ensemble des agents est satisfait des nouveaux locaux et de leurs nouvelles conditions de travail.

Suite au regroupement de l'agence postale et du secrétariat de mairie, les horaires d'ouverture au public ont été modifiés comme suit :

- Lundi : 8h00–12h00 / 13h30–17h00
- Mardi : 8h00–12h00 / 13h30–17h00
- Mercredi : 8h00–12h00 / 13h30–18h30
- Jeudi : 13h30–17h00
- Vendredi : 8h00–12h00 / 13h30–17h00

Afin de respecter les délais impartis par les dispositifs de subvention, et notamment ceux liés au Fonds vert, l'ensemble des factures a été soldé auprès des entreprises dans les délais requis. Cette organisation a permis à la commune de transmettre la demande de versement des subventions dans les temps.

Monsieur le Maire souligne l'implication et la mobilisation des différents acteurs du projet, lesquelles ont permis de tenir des délais particulièrement contraints pour une opération de cette ampleur.

Panneau lumineux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le panneau lumineux a bien été installé et est en fonctionnement depuis le 20 novembre.

Un courriel a été adressé à l'ensemble des associations de la commune afin de leur proposer la diffusion de leurs informations, sur la base de supports au format A4.

Monsieur le Maire rappelle que seules les communications émanant d'associations chastelloises ou relatives à des manifestations organisées sur la commune seront diffusées.

Subvention pour l'équipement informatique de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Médiathèque départementale, lors du précédent conseil municipal, pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux équipements numériques pour la bibliothèque municipale (ordinateurs, liseuses, tablettes).

Le devis présenté s'élevait à 6 696,00 € TTC, pour une aide sollicitée de 2 790 €. Monsieur le Maire informe le Conseil que cette subvention a été attribuée.

Il précise qu'une demande complémentaire a également été déposée auprès de la Région, dont la réponse est toujours en attente.

Travaux Chon-Grond

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de finition du lotissement de Chon-Grond, réalisés par l'entreprise SLE, ne sont pas terminés. En effet, il reste à réaliser le bicouche ainsi que la plantation des végétaux.

Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs travaux ont été réalisés en régie par les agents communaux, notamment la rénovation d'un logement de l'ancienne mairie ainsi que la peinture du garage de la mairie. Des photos des différentes réalisations sont projetées.

Projet éolien « Salassous »

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2022, la commune a été sollicitée par l'entreprise EDF Power Solutions (anciennement EDF Renouvelables) afin d'étudier la faisabilité d'un nouveau projet éolien sur son territoire.

Les études techniques, paysagères et environnementales menées depuis 2023 ont permis de définir le projet dénommé « Salassous », composé de quatre éoliennes, situées au nord du hameau de Villeneuve, pour une puissance totale de 13,5 MW.

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'autorisation environnementale unique sera déposée au premier trimestre 2026.

Programme Voirie 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, comme chaque année, la collectivité a été sollicitée pour établir des devis dans le cadre du programme voirie.

Deux estimations ont été réalisées :

un devis pour l'aménagement du parking de la mairie pour un montant estimé à 73 191,06 € ;

un devis pour la réfection de la voirie du hameau d'Aspres, pour un montant estimé à 30 416,40 €.

Monsieur le Maire précise que les modalités de financement par le Département ne sont pas encore connues et qu'il conviendra d'attendre la communication des nouvelles règles d'attribution.

Carte scolaire – Rentrée 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier du Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Lozère, transmettant

les constats d'effectifs et les prévisions pour l'élaboration de la carte scolaire 2026.

Les services de l'Éducation nationale anticipent une diminution des effectifs de $-3,29\%$ en 2027 et de $-2,36\%$ en 2028.

La commune a toutefois adressé un courrier en réponse, estimant que ces prévisions sont sous-évaluées au regard des naissances récentes, des tendances démographiques locales, de l'installation de plusieurs jeunes couples et de la création de nouveaux lotissements.

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil que Madame PANOUILLOT Nadège, directrice de l'école publique, l'a informé de son intention de déposer une demande d'ouverture d'une classe supplémentaire.